

**Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS.
Réunion plénière du lundi 22 septembre 2014.
Salle Fernand Braudel, Campus Gérard Mégie, à Paris Michel-Ange.**

Compte-rendu intersyndical¹
SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNCS-FSU et Snesup-FSU
[avec commentaires syndicaux en italiques]

Points de l'ordre du jour rapportés dans ce compte-rendu :

- Séance ouverte avec présence de la direction de l'InSHS et des représentants des sections :
1/ Discours de politique générale de Patrice Bourdelais, directeur de l'InSHS, et discussion.
2/ internationalisation
3/ Divergence sur un maintien d'UMR
- Séance interne (= sans les représentants des sections et sans la direction de l'institut) :
4/ politique des revues et traductions/passage en anglais
5/ Présentation des résultats du groupe de travail du CSI sur la nature et la visibilité de la production des IT en SHS.

Présents²

CSI : Françoise BRIQUEL-CHATONNET (Secrétaire scientifique du CSI), Olivier BÜTTNER, Carole DORNIER, Laurent DOUSSET, Sophie DUCHESNE (Présidente du CSI), Benoît FLICHE, Marie-Odile GOULET-CAZÉ, Virginie GUIRAUDON, Carl HAVELANGE, Agnès LABROUSSE, Cédric LOMBA, Yvon MERLIÈRE, Christine NOUGARET, Marco PANZA, François PELLEGRINO, Philippe SOULIER, Rossana VACCARO, Cécile VIDAL.

Représentés par procuration : Laurinda ABREU, Joël BIARD, Jacques CREMER,

Absents non représentés François DUBET, Alice ROUYER, Katheline SHUBERT.

InSHS³ : (présents le matin) : Patrice Bourdelais, (directeur), Diane Bрами (coopération internationale), Odile Contat (CED), Michèle Dassa (chargée de mission), Sandra Laugier (DAS), Françoise Le Mort (DAS), Carole Le Contel (DAA), Sandra Laugier (DAS), Pascal Marty (DAS), François-Joseph Ruggiu (DAS), Maria-Pina Selbonne (CEAS).

Invités : Didier Le Ray (membre de la section 26), Bruno Maureille (président de la section 31), Pierre Moret (président de la section 32), Claire Mouradian (présidente de la section 33), Anne Reboul (présidente de la section 34), Philippe Büttgen (président de la section 35), Philippe Coulangeon (président de la section 36), Jean-Benoît Zimmermann (président de la section 37), Denis Eckert (président de la section 39), Laure Bereni (secrétaire scientifique de la section 40), Christiane Weber (présidente de la CID 52), Cécile Meadel (présidente CID 53).

Sylvette Denèfle, membre du CS du CNRS.

SGCN : Solange LASSALLE (chargée du suivi du CS de l'InSHS)

¹ Nous rappelons ici le « statut » des différents documents issus de ce conseil. Trois types de documents sont réalisés, d'une part un compte-rendu scientifique et un relevé de conclusions, d'autre part des « recommandations », et enfin ce compte-rendu intersyndical. Les premiers sont, réglementairement, à diffusion strictement interne au CSI ; les seconds sont issus de la totalité des membres du CSI et sont diffusables et mis en ligne sur le site du CN (<http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/recommand.htm>) avec les résultats des votes, le troisième, rédigé sous la seule responsabilité des élus syndicaux, est également diffusable sans modération.

² Les noms soulignés sont ceux des membres élus au CSI.

³ DAS = directeur ou directrice adjoint(e) scientifique ; CED= chargé(e) d'études documentaires ; CEAS =chargé(e) d'études en administration scientifique.

Résumé des principaux points de cette session du 22 septembre 2014 :

Cette session est la dernière de notre mandat.

Ce fut l'occasion de mettre au point un « bilan de mandature », à paraître dans le numéro de novembre de la Lettre de l'InSHS (<http://www.cnrs.fr/inshs/Lettres-information-INSHS/lettres-informationINSHS.htm>).

Outre l'habituel « discours de politique générale » de la part du directeur de l'InSHS (discours qui ne déroge pas à la ligne habituelle), quelques points forts ont été abordés, dont :

- *La question de l'international, que ce soit par les politiques d'unités à l'étranger ou par la traduction en anglais de supports éditoriaux, en ligne ou papier.*
- *La question du financement des recherches sur projet : il est à souligner que les travaux du groupe de travail sur le sujet ont évolué dans le sens d'une meilleure prise en compte de cette modalité qui peut s'avérer positive dans nombre de cas. Ce qui ne change rien à la nécessité vitale de maintenir et renforcer les crédits de base des unités.*
- *La question du renouvellement sous forme d'UMR de l'unité 8186 (CNRS et Paul Valéry-Montpellier 3) IRCL, « Institut de recherches sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières ». Après rapport détaillé et débat argumenté de part et d'autre, nous avons obtenu de la direction que cette unité soit reconduite sous forme d'UMR et non transformée en FRE.*
- *Le rapport préliminaire concernant les Ingénieurs et techniciens au sein des unités de l'institut SHS. Ce rapport, approuvé par le CSI, devrait être prolongé par nos collègues au cours de la prochaine mandature.*

Nous avons regretté que cette dernière réunion n'ait pu se tenir, comme nous l'avions proposé pour contribuer à une continuité du travail, en présence des membres élus du prochain conseil. Le directeur de l'InSHS avait en effet refusé cette proposition au prétexte que les membres nommés n'étant pas encore connus, il y aurait eu « déséquilibre ». A défaut, les membres élu.e.s du CSI sortant ont rencontré les nouveaux élu.e.s pour leur transmettre les dossiers. Nous leur souhaitons bon courage !

1/ Exposé de politique générale de P. Bourdelais :

En cette dernière séance de la mandature, PB présente ses remerciements aux membres du CSI et affirme « qu'il a toujours écouté tout ce qui s'est dit ».

Il réaffirme que la politique de l'Institut reste la même, avec ses 4 grandes priorités :

– La priorité absolue reste l'internationalisation des SHS, à travers le soutien aux UMI et UMIFRE, désormais pluridisciplinaires, les PICS etc., le soutien aux missions de moyenne durée (4 à 9 mois). 4 contrats doctoraux sont accordés chaque année : ce sont les seuls à être maintenus. En fait aussi partie l'accompagnement des grandes revues au passage à l'anglais en ligne.

– Développement des recherches sur les aires culturelles et sur les aires comparées, par des coloriages, afin d'arriver à un nombre « stabilisé » de recrutements chaque année ; il préconise l'établissement d'un bilan de ces coloriages.

– Aide au basculement vers le numérique, aide aux TGIR notamment *Huma-num*. L'aide aux autres TGIR comme *PROGEDO* est stabilisée, pour garantir la participation française aux grandes enquêtes européennes comme *SHARE*, *ESS* et *SESDA*, qui sont maintenant prises en charge par les USR. *DARIAH* est adossée à *HUMA-NUM* et pilotée par la France ce qui est une reconnaissance de compétence.

– Interdisciplinarité : participation à des appels à projets, recrutement de chercheurs dans des sections hors SHS (31 et 26 notamment) ou dans des CID.

Les autres priorités sont également maintenues :

- participation aux grandes enquêtes européennes : vieillissement, données sociales, etc.
- développement de la modélisation et formalisation de plates-formes techniques avec des attributions d'IT. Il souligne ainsi que la recherche française en géographie s'est structurée (cf. *cybergéo*).

- santé, développement durable et genre (qui lui apparaissent encore plus indispensables dans le contexte politique conflictuel).

Une attention reste portée aux « niches de sites ». La politique de site suppose en contre partie une politique de réseau et c'est sur cela qu'il annonce des initiatives dans les prochains mois. Il s'agirait de s'appuyer sur le réseau des MSH, ainsi que sur une certaine mutualisation des postes d'IT. Ceci serait destiné à permettre à ceux, notamment EC, qui ne sont pas dans un site contractualisé avec le CNRS, d'avoir quand même une insertion dans la recherche. Cela pourra prendre la forme de GDR et GDRI.

Discussion :

- Comment l'Institut développe-t-il sa politique de site dans un paysage qui est de moins en moins stabilisé ? Voir l'exemple actuel du Pres *heSam* qui éclate avec la tentative du passage en Comue. **PB** : il estime qu'en fait les choses sont stabilisées dans les grands pôles de province, la situation « parisienne » étant spécifique du fait de la densité des implantations. Le but est d'organiser une répartition et une reconnaissance (nationale et internationale) des compétences de différents sites.

- Question sur le budget 2015. **PB** : s'il est voté par le parlement tel qu'il est présenté aujourd'hui, « il n'est pas catastrophique » (sic) car il y aura toujours des recrutements, et « probablement en nombre équivalent à l'an dernier ».

- Question sur les concours IT et le calendrier : **PB** souhaitait faire basculer une dizaine de postes vers les IT, mais convient que le décalage du calendrier des affichages en postes CR et IT (dont le nombre et la nature intervient après les décisions concernant les CR) n'aide pas à une stratégie globale. Cette année on a essayé d'anticiper un certain nombre de besoins. De plus, l'INSHS a un petit bonus par rapport aux autres instituts, qui sera entièrement affecté aux recrutements IT. A ce titre, Sophie Duchesne, **présidente du CSI** annonce que le CS, sur position de la C3N, devrait refuser de se prononcer sur le concours C sans avoir les informations indispensables sur le concours IT.

- Question sur le budget qu'il y aura pour GDR et GDRI. **PB** : Oui il y a un budget. Mais il faut gagner en pertinence et efficacité, sur la définition des contours et les thématiques. Certaines propositions pourront venir de la direction, justement en fonction du bilan des partenariats institutionnels issus de la politique de site.

2/ exposé de PB sur l'internationalisation, « au cœur de la politique de l'Institut » :

Il rappelle que cette politique s'appuie sur le réseau et le développement des UMIFRE et des UMI.

Les UMIFRE (26 en tout) ont été créées par un accord cadre en 2007 avec le ministère des affaires étrangères (= MAE) à partir de ses instituts pour transformer des centres culturels en centres de recherche, qui doivent trouver leur utilité à la fois comme base de travail et comme lieux de contact avec les milieux locaux. Traditionnellement, il s'agissait de grandes

implantations « prestigieuses » signifiant la présence françaises dans une région du monde. Actuellement, elles comportent à la fois des chercheurs recrutés par le MAE et des personnels CNRS et EC détachés, ainsi que des agents recrutés localement (application du droit local en matière d'embauche pour des techniciens ou chercheurs) ; il s'agit d'afficher une certaine permanence de la recherche en général. Ainsi, l'IFPO (Damas), dont la base est essentiellement archéologique, s'étend maintenant à la linguistique, la sociologie, l'économie, etc. Cela a entraîné la création d'USR, dont certaines sont à vocation régionales plus ou moins large (Afrique, Asie, Mexico, Lima).

Les UMI en revanche, établies par contrat avec le CNRS, sont sans lien avec le MAE :

- Dakar (avec une partie de l'unité de Marseille) : très interdisciplinaire.
- N-Y Univ. : unité surtout orientée vers la paléontologie (en lien avec l'UMR TRACES de Toulouse) et un axe science politique sur les « sciences de la décision ».
- Tucson, Arizona : gestion politique de l'eau et de l'environnement (changements climatiques)
- UCLA : une UMI EPIDPOPO vient d'être créée (épigénétique et sciences sociales)

En Europe, il s'agit surtout de Prague (en cours de reconversion), Berlin (centre Marc Bloch redéployé) et Oxford (Maison française).

D'une manière générale, PB souligne que 5 points doivent systématiquement être pris en compte dans leur évaluation :

- dessiner un périmètre de recherche non circonstanciel, et ne pas se disperser et aller sur n'importe quoi,
- être un support pour faciliter la recherche, mais avoir aussi une production propre.
- avoir des liens et partenariats avec les institutions locales et régionales
- répondre à des appels d'offres (dont les ANR).
- avoir un rôle dans la formation des jeunes chercheurs, notamment par l'accueil et la formation des doctorants (contrats doctoraux internationaux).

Il est remarqué que certaines jouent un rôle plus important de service et d'aide à la recherche.

Discussion :

La question de la création d'UMI en France, qui seraient des unités d'adossement en miroir, est soulevée : pour **PB**, c'est dans l'ordre du possible.

Question sur l'avenir des UMIFRE qui n'ont presque plus de personnel ou qui sont menacés par le contexte international.

PB indique qu'en Asie, il y a une volonté d'implanter et de recruter davantage, ce qui va entraîner des coloriations chaque année. Des accords ont été développés. Ainsi, la Maison franco-japonaise et le centre de Hong-Kong sont actifs et bien soutenus. Mais le CNRS n'aura pas les moyens d'être partout. Il a fait le choix d'être présents et de recruter sur la Chine, la Corée et le Japon qui sont l'urgence.

De son côté, le MAE a annoncé des réductions de postes, qui se mettront en œuvre de manière régulière et progressive pour arriver à 91 ETP, ce qui n'excèdera pas ce que met le CNRS. Cela impliquera la fermeture d'antennes plus que de centres. Ainsi, à Prague, il y a fermeture de l'UMI, mais pas du programme de recherche, dont les fonds passeront par l'ambassade. A Berlin, le Centre Marc Bloch se développe toujours car il a un vrai dynamisme scientifique et un soutien fort de l'Allemagne. Berlin et Oxford ne servent pas seulement à faire de la mobilité de chercheurs, mais à créer des réseaux locaux.

On soulève à ce titre le problème de la cogestion avec le MAE, qui entrave la fluidité. **PB** : il ne faut pas de rapports de force avec le MAE. L'objectif du CNRS est la production

des connaissances seulement, même si le MAE en a aussi d'autres. Pour le CNRS, le développement de véritables projets de recherche est prioritaire sur l'objectif de relations institutionnelles permanentes. Les objectifs et façons de fonctionner sont complémentaires, mais il y a des règles financières et comptables différentes.

Question sur le bilan des recrutements « aires culturelles » en 2014 sans coloriage.

PB : en 2014, il y en a 9 sur 67 alors que la proportion était de 13 sur 70 en 2013 : la priorité est donc maintenue mais avec un léger déclin, différent cependant selon les sections.

Section 34 a fait ses statistiques : 30/35 % des chercheurs de la section travaillent sur les aires culturelles et elle recrute un chercheur par an même sans coloriage. Mais on note un cloisonnement de la recherche en AC en section 34 : les publications se font dans des revues sur l'aire culturelle, et il y a peu d'échanges avec des approches plus formelles.

Section 39 : large répartition des thématiques de recherches. Une politique prescriptive n'est pas plus efficace que la politique naturelle de la section.

Section 33 : recrute 60 % en « aires culturelles ». La section est partagée sur l'intérêt des coloriages. Cela a surtout un effet d'affichage.

Il est souligné que la politique d'ouverture vers l'extérieur doit passer par de l'information sur ce que doit être un projet de recherche au CNRS.

On pose la question de la possibilité de présentation des projets et entretiens en anglais.

PB : le CNRS est en train de faire une campagne d'information, mais estime qu'il n'y a d'ores et déjà pas de problème pour les labos ou secteurs très internationalisés.

3/ Divergence :

Après le travail en réunion préparatoire sur les divergences d'appréciation sur les nécessités de créer, maintenir ou supprimer des UMR, il ne reste qu'un seul cas de divergence : UMR 8186 (CNRS et Paul Valéry-Montpellier 3) IRCL, « Institut de recherches sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières », et dont les recherches portent sur les échanges littéraires entre France et Angleterre.

Suite à ce débat contradictoire, la divergence est résolue, la direction acceptant le renouvellement de l'unité.

PB, pris par d'autres occupations, doit alors quitter la réunion.

4/Traduction des revues en anglais :

Une présentation détaillée de l'état de la question est faite par Odile Contat.

Les aides aux revues passent d'abord par les subventions (140 000 €) et la mise à disposition de personnel (54 ETP en tout).

Les aides à la traduction, avec 110 000 euros sur 5 revues. L'opération, expérimentale avec quelques revues particulières, a commencé en 2011, les premières traductions ont été mises en ligne en 2012. Il s'agissait de financer la traduction en anglais uniquement des articles scientifiques pour aider à la diffusion des résultats francophones, défense de la francophonie.

Le modèle économique proposé était de vendre cette version électronique traduite, ce qui devait générer suffisamment de recettes pour arrêter l'aide au bout de 4 ans + 1. En ce qui concerne l'accessibilité aux contenus, une barrière mobile a été créée qui rend l'accès gratuit ensuite.

Profil des revues : insistance sur l'ouverture du comité de rédaction et le renouvellement de son mandat. Une attention particulière a été portée à la procédure d'évaluation des articles. En fait, il s'agit plus d'un cahier des charges que du constat d'un fonctionnement réel des revues choisies. Cela a des conséquences en termes d'organisation : mise en place d'un

mandat, ouverture du comité éditorial. Deux revues ont d'ailleurs changé la règle aux auteurs en demandant de limiter la taille des articles. Plus de vigilance est portée sur la qualité des résumés.

Coût de la traduction : 25 euros la page de 1500 signes, soit 20 000 à 30 000 euros selon les revues, le nombre de pages et d'articles. Le processus de traduction est laissé à l'appréciation de chaque revue : par exemple mise en place d'une équipe de traducteurs, soit des professionnels de la traduction, soit des scientifiques. L'article traduit est relu par l'auteur. Les membres étrangers du comité jouent un rôle particulier, devenant parfois les responsables de la version anglophone. Le décalage entre les deux – versions française et anglaise – est actuellement de 7 à 12 mois, l'idéal étant de le ramener à 6 mois.

Des résultats, positifs ou parfois négatifs, de cette politique sont déjà notés sur 3 points :

– a/ changement dans le flux des articles : plus de soumissions, pas autant qu'on l'aurait pensé, mais plus de soumissions en anglais, qui impliquent ... une traduction en français. Baisse légère de la qualité des articles soumis. Cette évolution entraîne la nécessité de plus de sélection et une tendance à privilégier l'aspect généraliste des articles. Par ailleurs, les auteurs sont d'origine plus diverse. Pour *les Annales ESC* : on assiste à un retour d'auteurs très confirmés et également plus d'universitaires anglais et américains.

– b/ diffusion : une réflexion sur la diffusion de la revue a eu lieu au sein des comités éditoriaux, notamment sur la question du référencement et de la diffusion (sur le site de la revue, sur CAIRN). Cela dépend du choix des revues qui y étaient déjà mais de fait, les revues signent maintenant plus avec MUSE et JSTOR. OC souligne qu'en mars 2014 CAIRN a ouvert un portail international : de mars à juin, les téléchargements des 3 revues les plus engagées ont été de plus 30%. Il est cependant très difficile de donner des chiffres de diffusion avec seulement 2 ans de recul. La RFSP (Revue française de science politique) a augmenté sa diffusion aux USA de 48% en 2 ans.

– c/ modèle économique : pour le moment, l'abonnement pour les deux versions est groupé. Mais cela change sur le portail MUSE. L'année prochaine on sera en fin de contrat et on verra si les premières revues peuvent être viables, que ce soit avec la fin ou une diminution drastique de la subvention.

Discussion et remarques du CSI :

Remarques générales : Il apparaît que le choix des revues ne correspond pas aux critères affichés. Le bilan repose largement sur la satisfaction des revues élues, il est donc biaisé. Suggestion de ne traduire qu'une sélection des meilleures contributions (best-off). Demande de précision sur le portail des revues. La direction précise que les revues ont été choisies parce qu'elles avaient déjà ce projet de traduction, cela a été un accompagnement d'un projet déjà en cours.

Points particuliers : question du coût comparé du soutien aux revues françaises et du coût des abonnements à toute la production étrangère ; de la nécessité de distinguer d'une part l'aide à la traduction pour publication dans une revue anglaise et d'autre part la traduction d'une revue française.

D'autre part, et plus fondamentalement en terme de recherche, la question du contenu de ce qui est traduit, et du problème de la traduction des concepts (souvent différents d'une langue et d'une culture à l'autre) est soulevée. Ainsi, avec l'augmentation des soumissions en anglais, il faut faire attention à ne pas atteindre les possibilités de publication de la recherche francophone, dont la spécificité est à conserver (comme d'ailleurs celles des autres).

En conclusion de ces échanges, la direction précise qu'à ce stade de l'expérimentation, il n'est pas question de prétendre que c'est la solution unique.

5/ rapports des groupes de travail du CSI :

5.1/ Recommandations sur le financement de la recherche par appel à projets

Une large discussion a lieu sur le projet de recommandations à faire à la suite de ce rapport, dont il avait été question à la session précédente (en l'absence de PB : voir précédent PV).

Le CSI ne souhaite pas donner l'impression d'être hostile par principe à la recherche sur projet : la consultation menée par le groupe de travail depuis deux ans a en effet permis de bien identifier les motifs d'attachement de collègues à certains financements sur projet mais aussi de cerner les difficultés (tant de gestion des budgets que d'organisation des montages scientifiques) associées à la multiplication de ces financements, qui plus est dans un contexte de baisse des financements de base. Le texte de recommandations adopté par le CSI et disponible à :

http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2014/Reco_CSI_INSH_%20financement_%20sur_%20projet_%202022-09-2014.pdf,

Il propose donc une série de dispositions pour mieux encadrer ce type de financements
Vote : 3 abstentions, 17 oui.

Recommandations adressées à A. Fuchs, P. Bourdelais, François Héran, directeur des SHS à l'ANR, Françoise Thibault (Athena), Bruno Chaudret et Philippe Büttgen, Philippe Baptiste.

5.2./ Réflexions sur le recrutement des IT (ingénieurs et techniciens) des BAP D et F

Présentation du rapport établi par Ph. Soulier, R. Vaccaro et O. Buttner.

Le travail, initié fin 2013, n'en est qu'à un stade préliminaire. Il a consisté d'abord à recueillir des données, notamment grâce à l'observatoire des métiers, et en premier lieu à préciser ce qu'est un IT : ces rappels sont apparus d'autant plus utiles aux rapporteurs que nombre de chercheurs et encore plus d'enseignants-chercheurs, ne connaissent la réalité de la situation statutaire et des potentialités offertes par l'éventail des métiers des IT, regroupés en BAP (= branches d'activités professionnelles). Il est notamment souligné que celles-ci sont communes à l'ensemble des institutions publiques ayant des activités de recherche, que ce soit le CNRS, les universités ou les ministères, etc.

La majorité des IT en SHS sont dans les BAP D et F. Ils sont presque exclusivement des agents CNRS. La BAP F (métiers de la documentation et communication) est présente dans tous les instituts, alors que la BAP D est spécifique aux SHS. La BAP E (informaticiens) est en augmentation en SHS du fait notamment de la montée en puissance des bases de données et des corpus à gérer. La cartographie des IT est différente selon les sections. Par ailleurs, comme pour toutes les unités, celles de l'InSHS ont aussi des besoins en BAP J (gestion), parfois issus des universités de rattachement des unités.

L'étude (disponible en ligne⁴) montre le besoin général de mieux cerner les fonctions et apports des IT, et donc, pour des raisons de visibilité des travaux et productions, mettre en place les modalités nécessaires pour collecter les données et informations qui rendent compte de l'apport des IT (et notamment les ingénieurs) dans les SHS. En conclusion, on note la véritable nécessité d'une analyse plus fine et donc d'une véritable enquête détaillée (au niveau des métiers, des qualifications, des sections voire des unités), à conduire lors de la prochaine mandature.

Vote d'une recommandation adressée à la direction, la direction SHS à Christophe Coudroy (Drh), à Xavier Inglebert et aux élus du nouveau CSI

« Le CSI recommande aux collègues de la mandature suivante de reprendre à leur compte les pistes indiquées dans le rapport « Ingénieurs et Techniciens du CNRS, acteurs de la recherche au sein des unités relevant des Sciences de l'Homme et de la Société » et de les poursuivre, afin que leur contribution à la production SHS du CNRS soit pleinement reconnue

⁴ http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2014/Rapport_CSI_INSHS%20sur_les_IT_des_BAP_D_et_F_SHS_septembre%202014%20.pdf

et valorisée. Il encourage la direction de l'INSHS à dégager les moyens financiers et logistiques nécessaires ».

20 oui sur 20 votants.

Bilan du mandat du CSI

SD informe que la C3N négocie une meilleure rédaction du règlement intérieur pour le prochain mandat des CSI. Notamment, les directeurs d'instituts devraient à chaque réunion commenter les recommandations votées à la fois précédentes. SD propose un projet de bilan qui est discuté.

Vote sur le texte

1 abs, 19 oui.

Ce bilan, qui doit paraître dans le numéro de novembre de la lettre de l'InSHS, est maintenant disponible sur le site du CoNRS :

http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/rapport/2014/rapport_%20fin_%20de_%20mandat%20CSInSHS%202010-2014%20.pdf.